

QUESTIONNAIRE D'ÉTAT CIVIL

Partenaire 1		Partenaire 2	
Monsieur ☐	Madame ☐	Monsieur ☐	Madame ☐
Nom de naissance :		Nom de naissance :	
Prénoms :		Prénoms :	
Nom d'usage :		Nom d'usage :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance : (code postal et ville)		Lieu de naissance : (code postal et ville)	
Nationalité :		Nationalité :	
Profession :		Profession :	
Adresse :		Adresse :	
Code postal :		Code postal :	
Ville :		Ville :	
Téléphone portable :		Téléphone portable :	
Email :		Email :	

SITUATION MATRIMONIALE

☐ Célibataire(s)	
☐ Pacsé(e)s (joindre une copie du contrat et du récépissé d'enregistrement)	
Date du PACS :	
Code postal :	
Ville :	

☐ Marié(e)s	
Date du mariage :	
Lieu du mariage : (code postal et ville)	
Régime adopté :	
☐ Contrat de mariage (joindre une copie du contrat)	
Date du contrat :	
Nom du notaire :	
Ville du notaire :	
Régime adopté :	
☐ Changement de régime matrimonial (joindre une copie de l'acte)	
Date de l'acte :	
Nom du notaire :	
Ville du notaire :	

☐ Divorcé(e) de :	☐ En instance de divorce de :
Nom :	
Prénoms :	
Ville du tribunal :	
Date :	
Si divorce amiable	
Nom et ville du notaire :	

☐ Divorcé(e) de :	☐ En instance de divorce de :
Nom :	
Prénoms :	
Ville du tribunal :	
Date :	
Si divorce amiable	
Nom et ville du notaire :	

☐ Veuf(ve) de :	
Nom :	
Prénoms :	

☐ Veuf(ve) de :	
Nom :	
Prénoms :	

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données

L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes. La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences.

Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général.

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général.

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.